

3.3. JUSTIFICATIF DE MAÎTRISE FONCIÈRE

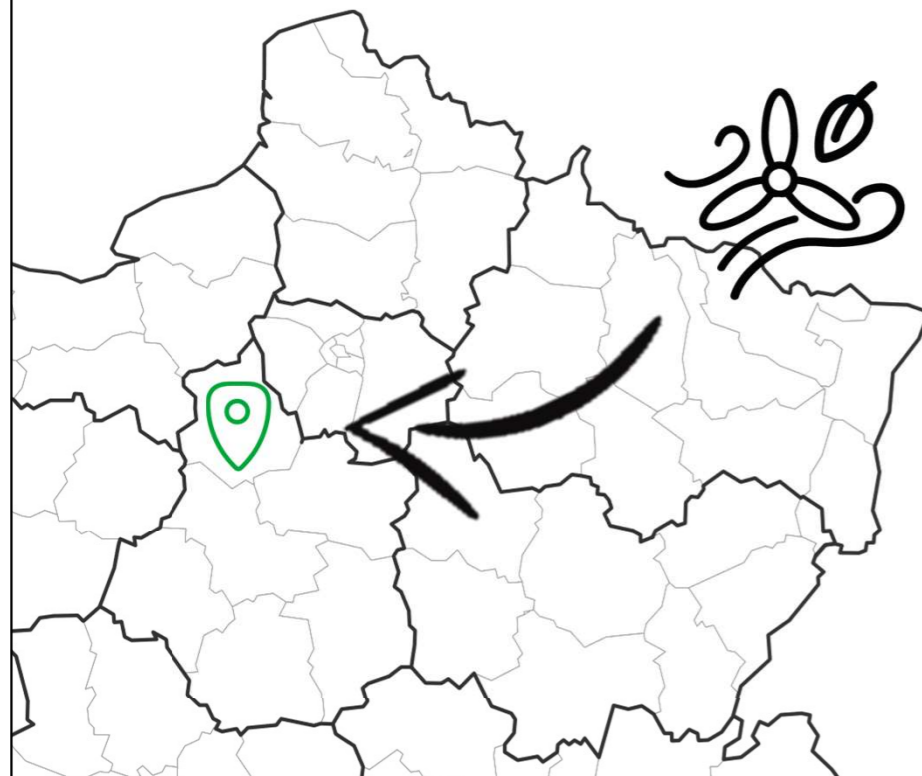
ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ PUBLIQUE

PARC ÉOLIEN "LE SOUFFLE DE BEAUCE 2"

Contact à privilégier :

Fabien BEGHIN
RP Global France
Bâtiment Eurosud
213 Boulevard de Turin
59777 LILLE

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER



Parc éolien

Le Souffle de Beauce

- > Communes de Dangeau et Logron (Eure-et-Loir)
- > Parc éolien « Le Souffle de Beauce 2 »
- > Juillet 2023



RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

PRÉAMBULE

Le présent document est une pièce constitutive des différents documents composant le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet du parc éolien « Le Souffle de Beauce 2 ».

Ce dossier est présenté par RP GLOBAL France, porteur du projet, pour le compte de la SARL «Le Souffle de Beauce». La configuration de ce projet est le résultat de la prise en compte de plusieurs critères :

- Le potentiel du site
- L'adéquation avec les politiques locales et zones identifiées
- L'impact écologique
- Le respect du patrimoine territorial et paysager
- Les volontés locales quant à l'intégration du parc

Le parc éolien Le Souffle de Beauce 2 est donc le fruit d'une co-construction entre RP GLOBAL France et les acteurs locaux, grâce à différents temps d'échanges et de travail sur toute la durée du développement du projet. Ces temps se sont formalisés, entre autres, par un Comité Local de Suivi avec les populations volontaires et concernées. Au-delà de permettre la bonne information des habitants, cette instance a permis de déceler des points de sensibilité ressentis par la population. Les échanges issus de cette concertation ont permis l'élaboration de mesures en adéquation avec les attentes du territoire. Lorsque la situation sanitaire ne nous permettait plus d'effectuer les RDV de travail en présentiel, nous avons axés la communication du projet sur une stratégie digitale et un site internet officiel d'informations autour du projet, disponible ici : <https://parc-eolien-flacey-logron.fr/>.

LE PROJET EN BREF :

3
ÉOLIENNES

171
MÈTRES EN BOUT DE PALE

11,0
MW

7 280
TONNES DE CO₂ ÉVITÉES PAR AN

6 230
FOYERS ALIMENTÉS
(CHAUFFAGE INCLUS)



QUALITÉ



INNOVATION



PROXIMITÉ



CONCERTATION



CITOYEN



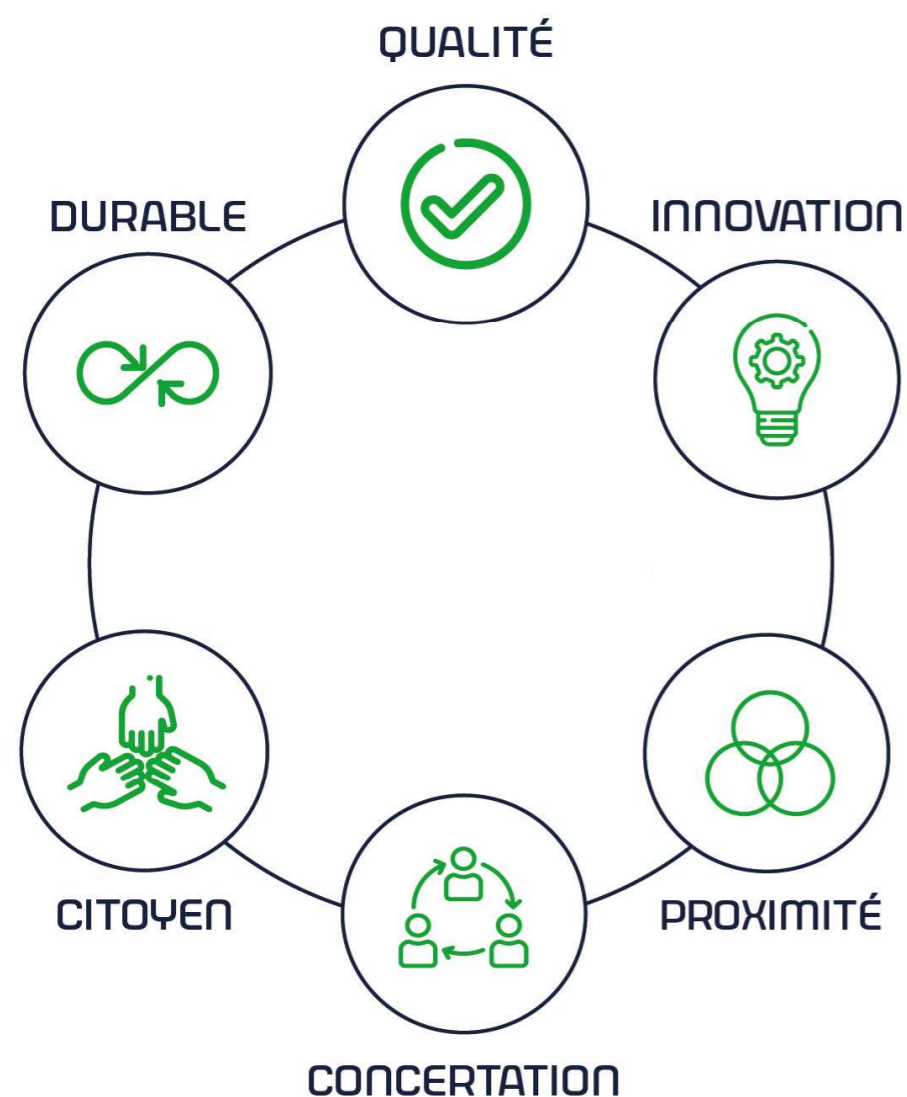
DURABLE



Parc éolien

**Le Souffle
de Beauce**

NOS VALEURS FONDAMENTALES



QUALITÉ :

RP Global est en recherche constante d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

INNOVATION :

Grâce à son expérience et à la solidité du groupe, RP Global adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée, ...

PROXIMITÉ :

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

CONCERTATION :

C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP Global s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

CITOYEN :

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

DURABLE :

RP Global devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

TABLEAU RECAPITULATIF DES JUSTIFICATIFS DE MAITRISE FONCIERE : SOUFFLE DE BEAUCE 2

USAGE	LOCALISATION				PROPRIETAIRE			EXPLOITANT		
	COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	ENTITE	NOM	PRENOM	ENTITE	NOM	PRENOM
Eolienne 4 ; Surplomb ; Plateforme ; Câble	Logron	YN	06	Les Buissonots	Nom propre	MINARD	Christelle, Georges et Basile	Nom propre	MINARD	Christelle
Surplomb de E4	Logron	YN	30	Le Paradis	Nom propre	RAIMBERT	Yves et Gisèle	Nom propre	MINARD	Christelle
Surplomb de E4	Logron	YN	31	Le Paradis	Nom propre	RAIMBERT	Yves et Gisèle	Nom propre	MINARD	Christelle
Surplomb de E4	Logron	YN	32	Le Paradis	Nom propre	HYSON	Marcel	Nom propre	HYSON	Jérôme
Eolienne 5 ; Surplomb ; Plateforme ; Câble	Logron	YL	25	Les Noues	Nom propre	PRUDHOMME	Alain	Nom propre	PRUDHOMME	Julien
Poste de livraison	Logron	YL	25	Les Noues	Nom propre	PRUDHOMME	Alain	Nom propre	PRUDHOMME	Julien
Eolienne 6 ; Surplomb ; Plateforme ; Chemin d'accès ; Câble	Dangeau	XL	21	Les Marnières à Dangeau	Nom propre	MONTHEAN	Michel	SCEA Leguay – La Martinière	LEGUAY	Christian

PROMESSE

BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) Madame MINARD Christelle née RAIMBERT, Monsieur MINARD Georges, Monsieur MINARD Basile,
Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : le « **Propriétaire** », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La **Société RP GLOBAL**, société au capital de SEPT MILLE CINQ CENT (7500) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N° 503 599 086, dont le siège social est situé au 96 rue nationale – 59000 Lille.

Ci-après : la « **Société** ».

Représentée par Alban GODFRIND né le 17/04/1995, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, le cas échéant

3°) Madame MINARD Christelle née RAIMBERT
Plus précisément identifié **Annexe 1**, ci-après : l'« **Exploitant** ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "**Parties**" et individuellement, une "**Partie**".

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaire, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « **Ferme éolienne** »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « **Promesse** »¹).

VOLET I. BAIL PROMIS

VOLET II. SERVITUDES PROMISES

VOLET III. RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

VOLET IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET V. PROMESSE

¹ Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.


5.9 SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

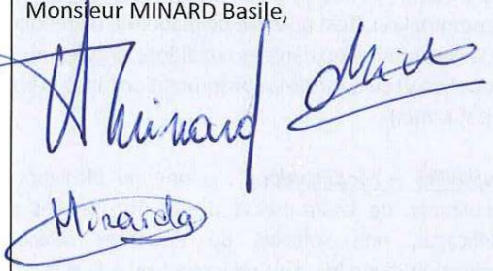
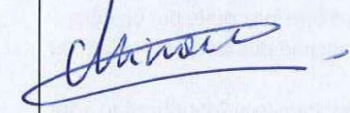
Les Parties signent les présentes. En outre, les **Annexes 3** (Titre d'habilitation à construire) et **6** (document d'information précontractuelle) doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit)

- Annexe 1 Identifications complémentaires
- Annexe 2 Références cadastrales
- Annexe 3 Titre d'habilitation à construire
- Annexe 4 Avis sur la remise en état
- Annexe 5 Règles de démantèlement
- Annexe 6 Information précontractuelle

Fait en TROIS (3) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le Propriétaire et l'Exploitant, à savoir Monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, si elle décidait d'y faire procéder.

Fait à <u>Lille</u>	Le <u>02/04/2019</u>
La Société RP GLOBAL	
Représentée par Monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995 en sa qualité de : Prospecteur foncier	
	

Fait à <u>Theuvy</u>	Le <u>17/05/19</u>
<u>Le propriétaire</u> Madame MINARD Christelle née RAIMBERT, Monsieur MINARD Georges, Monsieur MINARD Basile,	<u>L'Exploitant</u> Madame MINARD Christelle née RAIMBERT
 <u>Minard</u>	

ANNEXE 3

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

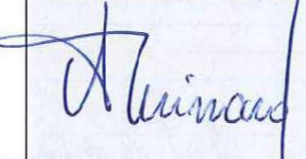
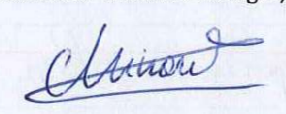
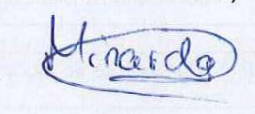
Je /nous soussigné(s)

Madame MINARD Christelle née RAIMBERT, Monsieur MINARD Georges, Monsieur MINARD Basile, Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Surface			Lieu-dit
	Section	Numéro	ha	a	ca	
Logron (28)	YN	0006	3	16	6	Les Buissonots
Logron (28)	YN	0028	9	3	7	Le Paradis
Logron (28)	YN	0029	1	30	98	Le Paradis
Logron (28)	YN	0030	1	90	75	Le Paradis

Autorise/ons la Société **RP GLOBAL**, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Signatures :

Fait à <u>Theuvy</u>	Le <u>17/05/19</u>
<u>Le propriétaire</u> Madame MINARD Christelle née RAIMBERT, Monsieur MINARD Georges, Monsieur MINARD Basile,	
	 . 

PROMESSE

BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) Madame RAIMBERT Gisèle née CROSNIER, Monsieur RAIMBERT Yves,
Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : le « **Propriétaire** », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La **Société RP GLOBAL**, société au capital de SEPT MILLE CINQ CENT (7500) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N° 503 599 086, dont le siège social est situé au 96 rue nationale – 59000 Lille.

Ci-après : la « **Société** ».

Représentée par Alban GODFRIND né le 17/04/1995, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, le cas échéant

3°) Madame MINARD Christelle née RAIMBERT
Plus précisément identifié **Annexe 1**, ci-après : l'« **Exploitant** ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "**Parties**" et individuellement, une "**Partie**".

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaire, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « **Ferme éolienne** »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « **Promesse** »¹).

VOLET I. BAIL PROMIS

VOLET II. SERVITUDES PROMISES

VOLET III. RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

VOLET IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET V. PROMESSE

¹ Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.

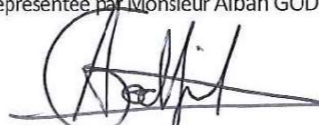
5.9 SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

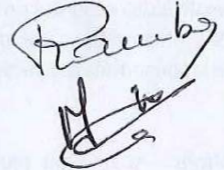

Les Parties signent les présentes. En outre, les **Annexes 3** (Titre d'habilitation à construire) et **6** (document d'information précontractuelle) doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit)

Annexe 1	Identifications complémentaires
Annexe 2	Références cadastrales
Annexe 3	Titre d'habilitation à construire
Annexe 4	Avis sur la remise en état
Annexe 5	Règles de démantèlement
Annexe 6	Information précontractuelle

Fait en DEUX (2) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le Propriétaire et l'Exploitant, à savoir Monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, si elle décidait d'y faire procéder.

Fait à <u>Lille</u>	Le <u>15/04/2019</u>
La Société RP GLOBAL	
Représentée par Monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995 en sa qualité de : Prospecteur foncier	
	

Fait à <u>Theuvy</u>	Le <u>17/05/19</u>
Le propriétaire Madame RAIMBERT Gisèle née CROSNIER, Monsieur RAIMBERT Yves,	L'Exploitant Madame MINARD Christelle née RAIMBERT
	



ANNEXE 3

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

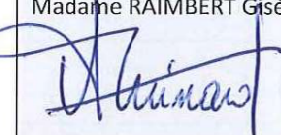
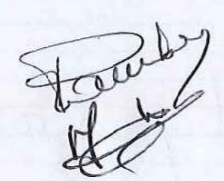
Je /nous soussigné(s)

Madame RAIMBERT Gisèle née CROSNIER, Monsieur RAIMBERT Yves,
Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Surface			Lieu-dit
	Section	Numéro	ha	a	ca	
Logron (28)	YN	0030	1	90	75	Le Paradis
Logron (28)	YN	0031	0	27	59	Le Paradis

Autorise/ons la Société **RP GLOBAL**, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Signatures :

Fait à <i>Theury</i>	Le <i>17/05/19</i>
Le propriétaire Madame RAIMBERT Gisèle née CROSNIER, Monsieur RAIMBERT Yves,	
 	

REÇU le

19 MAI 2017

Rép:

PROMESSE

BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) Monsieur HYSON Marcel,

, plus précisément identifié **Annexe 1**, ci-après : le « **Propriétaire** », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La **Société RP-GLOBAL**, société capital de SEPT MILLE CINQ CENTS euros (7 500 €), immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le N° 503 599 086, dont le siège social est situé au 96 rue nationale – 59000 LILLE.

Ci-après : la « **Société** ».

Représentée par Benjamin BRAND, né le 21/09/1981, de nationalité Française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, le cas échéant

3°) Monsieur HYSON Jérôme,

plus précisément identifié **Annexe 1**, ci-après : l'« **Exploitant** ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "**Parties**".

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autre, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaire, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « **Ferme éolienne** »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains. C'est dans ce cadre que les Parties ont consenti aux présentes (ci-après : la « **Promesse** »). Elle se compose de différents volets :

VOLET I. BAIL PROMIS

VOLET II. SERVITUDES PROMISES

VOLET III. RESILIATION & CONCILIATION PROMISES



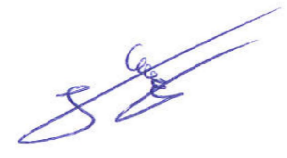
VOLET IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET V. PROMESSE

HM JM

*
**

Fait en 3 exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus DEUX (2) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le Propriétaire et l'Exploitant, à savoir **Monsieur HYSON Marcel** et **Monsieur HYSON Jérôme**, si elle décidait d'y faire procéder.

La Société « RP-GLOBAL » Le 22.05.2017 A Lille		Le Propriétaire Le 10 Mai 2017 A LOGRON	
L'Exploitant Le 10/05/2017 A LOGRON			

ANNEXE 37 TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Je soussigné

Monsieur HYSON MARCEL,
Né le 28 novembre 1944 à Logron
De nationalité Française
Demeurant à 11 lieudit Freville, 28200 Logron

Propriétaires des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Dangeau	XL	31	Les Brules	3	83	50
Dangeau	XL	32	Les Brules		83	10
LOGRON	YN	32	le PARADIS	3	89	10

Autorise la Société « RP-GLOBAL », ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Fait à LOGRON
Le 10 Mai 2017
Signature :



HM JH

REÇU le
0 JUIN 2017
Rép:

PROMESSE
BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) **Monsieur PRUDHOMME ALAIN**

, plus précisément identifié **Annexe 1**, ci-après : le « **Propriétaire** », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La **Société RP-GLOBAL**, société capital de SEPT MILLE CINQ CENTS euros (7 500 €), immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le N° 503 599 086, dont le siège social est situé au 96 rue nationale – 59000 LILLE.

Ci-après : la « **Société** ».

Représentée par Benjamin BRAND, né le 21/09/1981, de nationalité Française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, le cas échéant

3°) **EARL DE FREVILLE**

plus précisément identifié **Annexe 1**, ci-après : l'« **Exploitant** ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "**Parties**".

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autre, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaire, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « **Ferme éolienne** »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains. C'est dans ce cadre que les Parties ont consenti aux présentes (ci-après : la « **Promesse** »). Elle se compose de différents volets :

VOLET I. BAIL PROMIS

VOLET II. SERVITUDES PROMISES

VOLET III. RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

VOLET IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET V. PROMESSE

*
**

Fait en 2 exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus DEUX (2) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le Propriétaire et l'Exploitant, à savoir **Monsieur Prudhomme Alain**, si elle décidait d'y faire précéder.

La Société « RP-GLOBAL » Le 15.06.2017 A Lille	Le Propriétaire Prudhomme Alain Le 30/05/2017 A Lognon
L'Exploitant Earl de Freville. Gérant Prudhomme Alain Le 30/05/2017 A Lognon	

ANNEXE 37
TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Je soussigné

Monsieur Prudhomme Alain, Jean-Pierre
Né le 30 Juin 1953 à Chateaudun
De nationalité Française
Demeurant à 5 Fréville, 28200 Logron

Propriétaires des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Logron	XL	28	Les Brulés	9	16	40
Dangeau						

Autorise la Société « RP-GLOBAL », ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Fait à Logron
Le 30/05/2017
Signature :



Avenant à la promesse de bail emphytéotique et de convention de servitude
– Modifications de biens –

Entre d'une part

I. Personne Physique
Monsieur PRUDHOMME Alain,
Né à Chateaudun, Le 30/06/1953.
De nationalité française.
Demeurant au 5 Fréville, 28200 Logron.
Qui déclare être : Marié.
Qui déclare être : **Propriétaire des biens.**

Et

II. Personne Morale
Exploitation à Responsabilité Limitée de Fréville
Siège Social : 5 lieux-dits Fréville 28200 Logron
SIRET n° 49532760300017.

Représenté par :

Monsieur PRUDHOMME Alain,
Né à Chateaudun, Le 30/06/1953.
De nationalité française.
Demeurant au 5 Fréville, 28200 Logron.
Qui déclare être : Marié.
Qui déclare agir en tant que : **Exploitant agricole.**

Et d'autre part :

La Société **RP-Global France**, au capital de 7 500.00 €, dont le siège est 96 rue Nationale, 59000 Lille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE, sous le Numéro RCS Lille 503599086.
Représentée par : **Alban GODFRIND**

Concernant les biens suivants :

Commune	Parcelle		Contenance			Lieu-dit
	Section	Numéro	HA	A	CA	
Dangeau	XL	28	9	16	40	Les Brulés



Il est fixé comme suit :

L'exploitation des bien est désormais assurée en nom propre par la personne physique de :

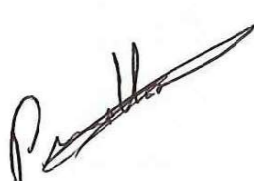
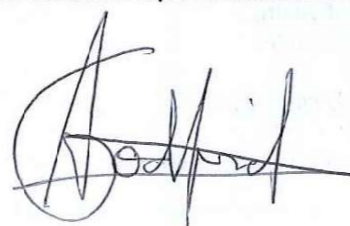

Monsieur PRUDHOMME Julien,
 Né à Blois, Le ~~28/11/1952~~ 20/11/1979
 De nationalité française.
 Demeurant au 8 le Ménard 28160 Yèvres.
 Qui déclare agir en tant que : **Exploitant agricole.**

La promesse de bail consentie s'étend également à la commune de Logron (28) , voisine de la commune de Dangeau (28).

La Promesse de bail consentie s'étends alors au bien suivant :

Commune	Parcelle		Contenance			Lieu-dit
	Section	Numéro	HA	A	CA	
Logron	YL	25	23	68	70	Les Noues

Fait en Trois (3) exemplaires

Fait à	Le 01/04/2019
PRUDHOMME Julien, PRUDHOMME Alain	Alban GODFRIND représentant la société RP GLOBAL
	
	

PROMESSE
 BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) Monsieur Michel MONTHEAN,
 Plus précisément identifié Annexe 1, ci-après : le
 « **Propriétaire** », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La **Société RP GLOBAL**, société au capital de SEPT MILLE CINQ CENTS (7500) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N° 503 599 086, dont le siège social est situé au 96 rue nationale – 59000 Lille.

Ci-après : la « **Société** ».

Représentée par Fabien BEGHIN né le 21/12/1993, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, le cas échéant

3°) SCEA LEGUAY – LA MARTINIÈRE
 Plus précisément identifié **Annexe 1**, ci-après : l'« **Exploitant** ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités **Annexe 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "Parties" et individuellement, une "Partie".

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaires, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « **Ferme éolienne** »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « **Promesse** »¹).

VOLET I. BAIL PROMIS

VOLET II. SERVITUDES PROMISES

VOLET III. RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

VOLET IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET V. PROMESSE

¹ Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.

Protection des données : Conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi française sur la protection des données personnelles, vous êtes informé que dans le cadre de l'exécution du contrat, la société RP GLOBAL France, en tant que responsable de traitement, collecte des données à caractère personnel vous concernant ayant pour finalité de permettre l'exécution du contrat et le respect de ses obligations légales.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : chef de projet, notaire, huissier, avocat, comptable.

Les données sont conservées conformément aux délais de prescription légale applicables en la matière.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime auprès de RP GLOBAL France, en vous adressant par mail (contactfrance@rp-global.com) ou courrier (RP Global France 96 rue Nationale 59000 Lille).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.


5.9 SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES


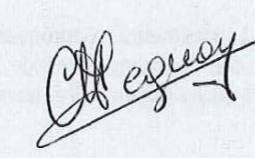
Les Parties signent les présentes. En outre, les **Annexes 3** (Titre d'habilitation à construire) et **6** (document d'information précontractuelle) doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit)

- Annexe 1** Identification complémentaire
- Annexe 2** Références cadastrales
- Annexe 3** Titre d'habilitation à construire
- Annexe 4** Avis sur la remise en état
- Annexe 5** Règles de démantèlement
- Annexe 6** Informations précontractuelles

Fait en TROIS (3) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le Propriétaire et l'Exploitant, à savoir Monsieur Fabien BEGHIN né le 21/12/1993, si elle décidait d'y faire procéder.

Fait à <u>Lille</u>	Le <u>18/09/2020</u>
La société RP GLOBAL Représentée par Monsieur Fabien BEGHIN né le 21/12/1993 en sa qualité de : Prospecteur foncier 	

Fait à <u>DANGEAU</u>	Le <u>24/09/2020</u>
Le propriétaire Monsieur Michel MONTHEAN, <u>20/11/2020</u> <u>Chateau</u> 	L'exploitant SCEA LEGUAY - LA MARTINIÈRE 

ANNEXE 3

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

Je /nous soussigné(s)

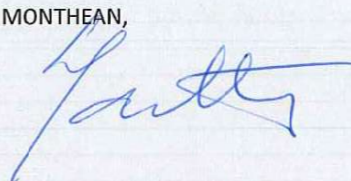
Monsieur Michel MONTHEAN,

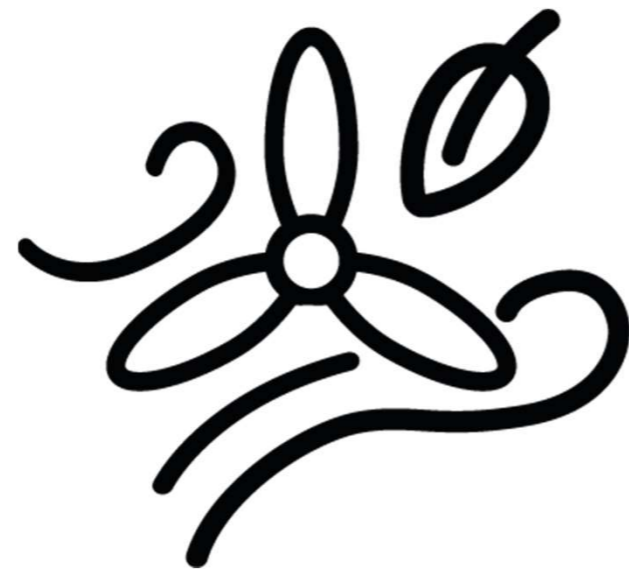
Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Surface			Lieu-dit
	Section	Numéro	ha	a	ca	
DANGEAU	XL	21	14	60	10	LES MARNIERES A DANGEAU

Autorise/ons la Société **RP GLOBAL**, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

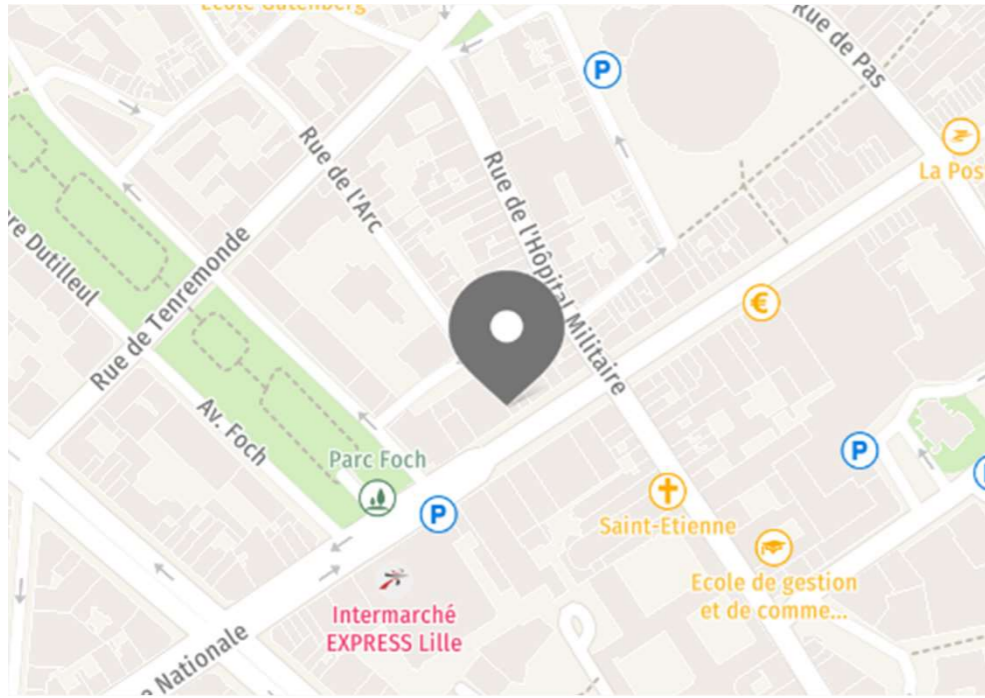
Signatures :

Fait à <u>Chateau</u>	Le <u>20/11/2020</u>
Le propriétaire Monsieur Michel MONTHEAN, 	

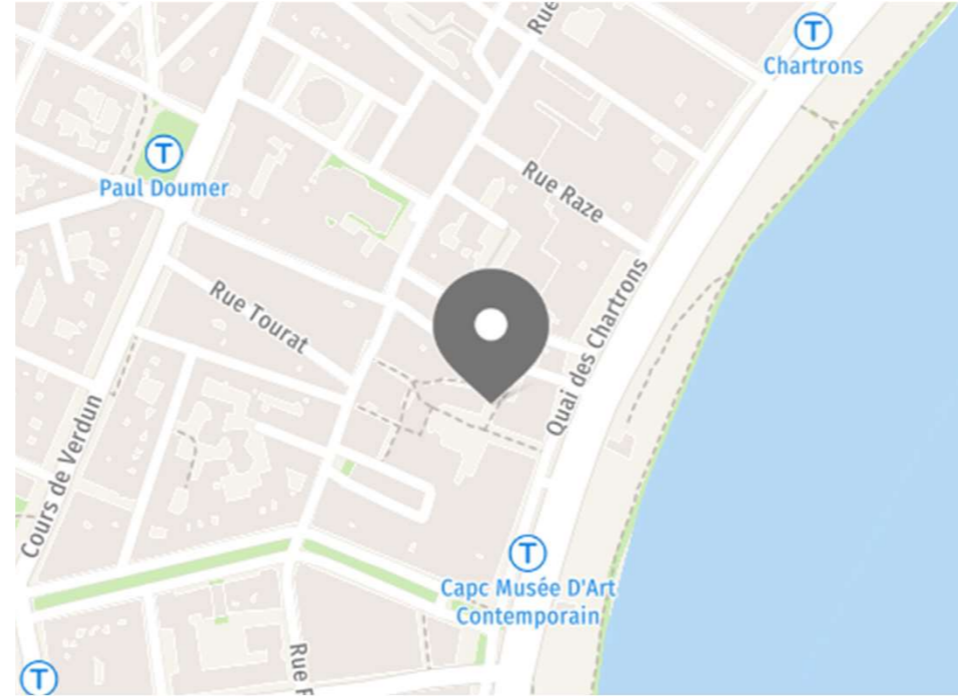


Parc éolien

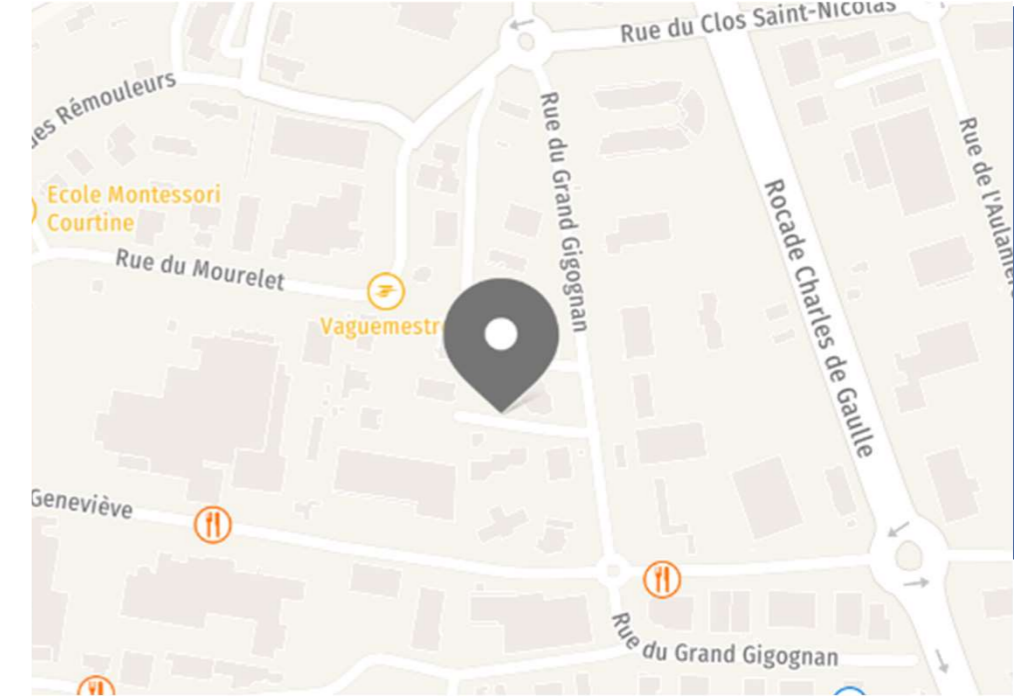
Le Souffle de Beauce



RP Global France
Bâtiment Eurosud
213 Boulevard de Turin
59777 Lille



RP Global France
Antenne Bordeaux
Les Bureaux de la Cité Mondiale
23 Parvis des Chartrons
33000 Bordeaux



RP Global France
Antenne Avignon
395 rue du Grand Gigognan
84000 Avignon

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

E-mail : contactfrance@rp-global.com
www.rp-global.com

